AFFICHÉ LE 02/08/2021

Ville
de
LESPINASSE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONN

Code Postal : 31150
Tél. : 05 61 35 41 66
Fax : 05 61 35 00 89

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021

N° 08

L'an deux mille vingt un le vingt-six juillet à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de LESPINASSE, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville en séance publique sous la présidence de monsieur Alain ALENÇON.

Etaient présents : ALENÇON Alain, GARGADENNEC Nathalie, DE CARVALHO Albertine, POUYDEBAT Jean-Louis, COHEN Anne-Lise, CROIZARD Gilles, RASTOUIL Marion, LE GOFF Claudine, BEN BELAID Alison, GEFFRAY Stéphanie, BOUSSAGUET Patricia, DUFFRECHOU Christophe, SABATIE Magalie, HENRY Françoise, VERDEIL Laurent, LAVAUR Lionel, TAHAR Mustafa formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : RODRIGO Céline, FORNERIS Lény, TOVENA Julian, TRONCHE Christian, CANOVAI Cédric.

Pouvoirs : RODRIGO Céline à ALENÇON Alain, FORNERIS Lény à GARGADENNEC Nathalie, TOVENA Julian à POUYDEBAT Jean-Louis, TRONCHE Christian à DE CARVALHO Albertine, CANOVAI Cédric à COHEN Anne-Lise.

Secrétaire de séance : Madame GARGADENNEC Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Liste des délibérations		Décision
N° 21-07-26 D01	**Attribution du marché de travaux : « Construction de 7 classes élémentaires, d'une BCD, d'une salle d'évolution et d'un ALAE au groupe scolaire Marcel Pagnol de Lespinasse »**	Unanimité des membres présents et représentés
N° 21-07-26 D02	**Augmentation des tarifs cantine — application au 1er septembre 2021**	Majorité des membres présents et représentés
N° 21-07-26 D03	**Actualisation des tarifs de la médiathèque : Carte pass culture**	Unanimité des membres présents et représentés
N° 21-07-26 D04	**Demande de participation à la mise en concurrence relative à l'obtention d'un contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1er janvier 2022**	Unanimité des membres présents et représentés

Approbation du compte rendu du 21 juin 2021
Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est accepté à l'unanimité.
Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. Attribution du marché de travaux : « Construction de 7 classes élémentaires, d'une BCD, d'une salle d'évolution et d'un ALAE au groupe scolaire Marcel Pagnol de Lespinasse »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché de travaux pour la construction de 7 classes élémentaires, d'une BCD, d'une salle d'évolution et d'un ALAE au groupe scolaire Marcel Pagnol a été lancé.

La consultation est passée selon une procédure adaptée en application de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique. Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes de la procédure :

- Envoi de l'avis d'appel public à la concurrence le 31/05/2021 dans le Journal d'Annonces Légales « La Dépêche du Midi » (plateforme de dématérialisation)
- Parution de l'avis d'appel public à la concurrence le 02/06/2021
- Date limite de réception des offres le 01/07/2021

Les Critères de jugement des offres, en pourcentage :

- 60 % prix
- 40 % valeur technique de l'offre

L'opération est allotie en 12 lots. Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres et propose de retenir les offres comme suit :

LOT	INTITULE DES LOTS	ENTERPRISES RETENUES	MONTANT HT
01	Gros œuvre / Charpente	THBI	675 309.00 €
02	Etanchéité / Couverture	MCEB	84 271.07 €
03	Menuiseries extérieures / Occultations	GAYREL	158 715.46 €
04	Revêtement des façades	SOL FAÇADE	34 000.00 €
05	Métallerie / Serrurerie	CASBAS ET FILS	32 500.00 €
06	Cloisons / Doublage / Faux-plafonds	PAGES ET FILS	120 134.00 €
07	Menuiseries intérieures	SYLVEA	94 816.59 €
08	Revêtement de sols et muraux durs	BATIREA	89 172.88 €
09	Peinture	DECOS 2000	40 210.71 €
10	Chauffage / Rafraîchissement / Ventilation / Plomberie / Sanitaires	ADECOTHERM	182 104.61 €
11	Electricité CFO-CFA	MC2F	96 000.00 €
12	Ascenseur	ORONA SO	19 450.00 €
		TOTAL HT	**1 626 684.32 €**
		TOTAL TTC	**1 952 021.18 €**

Accord de l' assemblée.

II. Augmentation des tarifs cantine — application au 1er septembre 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du conseil municipal du 08 décembre 2014 de déterminer les tarifs des services municipaux en direction de l'enfance et la jeunesse, en fonction des revenus des familles. Il indique que depuis le 1er janvier 2018, ces tarifs n'ont pas évolué, Monsieur le Maire propose d'augmenter à compter du 1er septembre 2021, les tarifs municipaux de la restauration scolaire, ALSH, ALAE, Club pré ado, comme suit selon le quotient familial en vigueur :

➢ **Tarifs Restauration scolaire :**

Quotient familial mensuel	Tranche quotient	Tarif repas cantine enfant
Tranche 1	0/400	1.28 €
Tranche 2	401/650	1.67 €
Tranche 3	651/900	2.25 €
Tranche 4	901/1200	2.81 €
Tranche 5	1201/1500	3.07 €
Tranche 6	1501/1850	3.51 €
Tranche 7	1851 et +	4.08 €

➢ **TARIFS ALAE** :

Quotient familial	TARIFS HORAIRES	SEQUENCE DU **MATIN** 7h30 – 8H45 soit 1.25 h	SEQUENCE DE **MIDI** 11h45-13H45 soit 2 h	SEQUENCE **DU SOIR** 16h00-18h30 soit 2 h 30
Tranche 1	0.09 €	0.11 €	0.18 €	0.22 €
Tranche 2	0.12 €	0.15 €	0.24 €	0.30 €
Tranche 3	0.17 €	0.21 €	0.34 €	0.42 €
Tranche 4	0.19 €	0.24 €	0.38 €	0.47 €
Tranche 5	0.21 €	0.26 €	0.42 €	0.52 €
Tranche 6	0.23 €	0.29 €	0.46 €	0.57 €
Tranche 7	0.26 €	0.32 €	0.52 €	0.65 €

➢ **Le Mercredi après-midi, en période scolaire :**

Quotient familial	Pause méridienne 11h45 – 13h45	Demi-journée avec repas
Tranche 1	2.08€	3.34 €
Tranche 2	3.12€	4.76 €
Tranche 3	4.11€	6.57 €
Tranche 4	4.78€	7.55 €
Tranche 5	5.41€	8.42 €
Tranche 6	5.87€	9.27 €
Tranche 7	6.54€	10.46 €

➢ **TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : ALSH en période de vacances scolaires :**

Quotient familial	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas
Tranche 1	5.61 €	3.32 €	4.37 €
Tranche 2	6.51 €	4.32 €	5.69 €
Tranche 3	7.39 €	4.73 €	6.57 €
Tranche 4	8.99 €	5.24 €	7.55 €
Tranche 5	9.86 €	5.90 €	8.42 €
Tranche 6	11.02 €	6.39 €	9.27 €
Tranche 7	12.73 €	7.12 €	10.46 €
Tarif extérieur	15.66 €		

➢ **Tarifs club pré ado : CPA :**

Quotient familial mensuel	Tarif CPA
Tranche 1	5.61€
Tranche 2	6.00€
Tranche 3	6.16€
Tranche 4	6.88€
Tranche 5	6.75€
Tranche 6	7.29€
Tranche 7	7.98€
Tarif extérieur	11.55 €

➢ **Tarifs Centre d'Animation Jeunesse :**

Il rappelle que le service est gratuit, sauf pour les sorties. Une adhésion annuelle est demandée de 5 € par jeune, tarif dégressif pour 2 jeunes d'une même famille : 8 €, pour trois jeunes d'une même famille : 10 €, pour un adolescent qui n'est pas domicilié sur Lespinasse : 10 €

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres et représentés (21 pour - 1 abstention) de voter les tarifs de la restauration scolaire de l'ALAE, de l'ALSH et du CPA comme proposé ci-dessus à compter du 1er septembre 2021.

III. Actualisation des tarifs de la médiathèque : Carte pass culture

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 mai 2015, par laquelle le conseil municipal avait mis en place la carte pass' culture afin de faciliter l'accès à la culture aux Lespinassois et à l'ensemble du personnel communal, il est proposé d'harmoniser le tarif pour tous les jeunes de 0 à 18 ans.

Il rappelle que cette carte permet le libre accès à la médiathèque (emprunt de livres – CD- DVD) pour une période annuelle allant du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante. Il précise que toute carte achetée en cours d'année restera valable jusqu'au 30 septembre de l'année en cours.

Cette carte permettra à chaque Lespinassois et à chaque membre du personnel :

- le libre accès à la médiathèque (emprunt de livres – CD- DVD)
- l'accès gratuit à tous les spectacles offerts par la ville à condition de présenter la carte pass' culture à chaque manifestation culturelle.
- Pour les assistantes maternelles qui dans le cadre de leur travail empruntent des livres, des CD et DVD pour les enfants dont elles ont la garde.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

Adhérents	**Tarif Carte pass'culture**
Enfants lespinassois de 0 à 18 ans	gratuit
Enfants non lespinassois mais fréquentant les structures communales (multi-accueil – groupe scolaire)	gratuit
Adultes lespinassois 19 ans et plus	5 €
Personnel communal	5 €

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des extérieurs de la commune pour l'adhésion à la médiathèque :

Adhérents	**Tarif Carte pass'culture :**
Enfants de 0 à moins de 18 ans et ne fréquentant pas les structures communales (multi-accueil – groupe scolaire)	3 €
Adultes 19 ans et plus	9 €

D'autre part, il rappelle que concernant les spectacles proposés par la ville tout au long de la saison culturelle, un tarif d'entrée unique de 7 € s' applique pour les personnes extérieures à la commune ou pour les Lespinassois qui ne seraient pas en possession de la carte pass' culture.
Enfin, il précise que seul restera payant le repas spectacle organisé par la ville dans le cadre de sa programmation culturelle.
Accord à l'unanimité du conseil municipal.

IV. Demande de participation à la mise en concurrence relative à l'obtention d'un contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1er janvier 2022

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, les collectivités et établissements publics du département qui le demandent peuvent bénéficier de l'accès à des couvertures par assurance des risques statutaires obtenues dans le cadre d'un contrat groupe souscrit par le CDG31, à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation. La souscription par le CDG31 s'effectue dans le cadre d'une procédure conforme à la règlementation en matière de passation des marchés publics.
L'actuel contrat groupe d'assurance statutaire dont le titulaire est le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE a été résilié au 31 décembre 2021 par ce dernier par anticipation. Le contrat avait vocation initialement à durer jusqu'au 31 décembre 2022.
Pour le maintien du service, le CDG31 doit donc engager une mise en concurrence pour l'obtention d'un nouveau contrat groupe à effet au 1er Janvier 2022. Le CDG31 propose donc aux collectivités et établissements publics de les associer dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.
La participation à la consultation n'engage pas la collectivité ou l'établissement public demandeur à adhérer au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux réunis.
Accord de l' assemblée.

La séance est levée à 21h20.

Le Maire, Alain ALENÇON